

sonnels que l'on peut obtenir en y renonçant, et enfin à voir, dans le succès, la justification de toutes les entreprises, quelque damnables qu'elles puissent être.

Mais, dira-t-on peut-être, ces fâcheuses conséquences tiennent à la diversité ou à l'opposition des doctrines tour à tour enseignées à la suite de nos fréquentes révolutions, et l'on peut croire qu'il en serait autrement si un même régime politique réussissait à se maintenir, chez nous, pendant la durée d'un nombre suffisant de générations. Il est probable, en effet, que moyennant de telles conditions d'immutabilité, la régie gouvernementale de l'enseignement parviendrait à donner aux esprits et aux mœurs un certain caractère d'uniformité, et il ne serait pas impossible, par exemple, qu'elle réussit à nous rapprocher beaucoup, à cet égard, de ce que l'on observe chez les Chinois.

Nonobstant une si heureuse chance, nous persistons à soutenir que cette régie doit être énergiquement repoussée par toutes les populations qui ont quelque saine entente de leurs vrais intérêts, et quelque respect d'elles-mêmes. Aux raisons déjà décisives que nous avons données de notre conviction sur ce point, nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres; mais nous devons limiter l'étendue de nos observations, et nous nous bornerons à présenter encore à ce sujet, un petit nombre de remarques.

III. — EXAMEN COMPARATIF DES CONSÉQUENCES DE LA RÉGIE DE L'ENSEIGNEMENT PAR L'AUTORITÉ, ET DES RÉSULTATS PROBABLES DE LA LIBERTÉ.

Les résultats généraux de la direction de l'enseignement par l'État, telle qu'elle fonctionne en France, sont assurément, — nous l'avons assez montré dans le cours de cet ouvrage, — des moins satisfaisants sous tous les rapports; non-seulement les programmes imposés à l'enseignement secondaire et supérieur, répondent aussi mal que possible aux besoins actuels des sociétés avancées, et faussent déplorablement la culture intellectuelle des classes les plus influentes de notre population; mais

encore, ce que l'enseignement officiel peut renfermer d'utile, ne fait aucun progrès et ne se répand que très-lentement.

Ainsi, par exemple, quels fruits retirons-nous de l'immense appareil administratif que nous avons organisé pour l'instruction primaire, et des sacrifices que cette organisation impose aux familles, aux communes et à l'État? La moitié à peu près de notre population reste sans aucune notion de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, et un cinquième à peine possède ces notions à un degré suffisant pour en faire d'utiles applications. N'est-ce pas là un résultat véritablement désespérant?

Lorsque l'on veut expliquer un aussi triste insuccès, on se garde bien de l'attribuer aux vices du régime : on allègue l'insuffisance du nombre des écoles, — les grandes distances que, dans la plupart de nos communes rurales, les enfants ont à parcourir pour s'y rendre, — l'ignorance ou l'indifférence de la masse de nos cultivateurs qui, non-seulement ne veulent pas payer la rétribution scolaire, alors même qu'ils en ont la possibilité, mais refusent de se priver de l'aide de leurs enfants dès que ceux-ci sont en âge de leur rendre le moindre service. On ne voit à cette situation d'autres remèdes que l'extension aussi considérable que possible du régime établi, la multiplication des écoles communales et des instituteurs brevetés, et quelques centaines de millions à ajouter aux contributions publiques, afin de rendre l'instruction primaire gratuite et obligatoire sur tous les points du pays.

De semblables propositions obtiennent facilement chez nous une grande popularité, tant nos institutions, et surtout notre système d'enseignement, nous ont *façonnés* à nous prêter à l'absorption indéfinie de l'action individuelle par celle de l'État, et même à la provoquer, à l'étendre à tout propos. Ainsi, nous nous apercevons que la régie gouvernementale de l'instruction primaire ne donne généralement que de pitoyables résultats : ce serait pour le bon sens une raison décisive de ne plus croire à l'efficacité de cette régie et d'y substituer la liberté ; mais le bon sens nous paraît chose trop simple et trop vulgaire, et nous raisonnons tout autrement. En reconnaissant qu'ici la régie gouvernementale ne vaut rien et qu'elle le prouve depuis assez longtemps par ses œuvres, nous concluons

sans hésiter qu'il faut renforcer cette régie, lui confier une part décuple de nos ressources, et l'armer de moyens de contrainte, de pénalités pécuniaires ou personnelles contre les chefs de famille qui n'enverraient pas régulièrement et pendant tout le temps voulu, leurs enfants aux écoles publiques.

Cependant il est fort probable que si, en cherchant les moyens de répandre l'instruction élémentaire beaucoup plus que ne l'a fait jusqu'ici la gestion de l'autorité, on eût songé à la liberté, on aurait facilement reconnu que le premier et le plus efficace de ces moyens, consisterait à affranchir absolument de toute entrave, de toute restriction ou prescription légale, les arrangements à intervenir entre ceux qui veulent donner cette instruction et ceux qui veulent l'obtenir pour eux ou pour leur enfants.

Il n'y a pas, comme on le dit, chez la grande majorité des habitants de nos campagnes, non plus que chez celle des ouvriers des villes, mauvais vouloir ou indifférence relativement à l'instruction primaire; mais insuffisance de ressources et besoin de l'aide des enfants en âge de faire un service utile; il est vrai, d'ailleurs, que, pour les premiers, la plupart des enfants se trouvent trop éloignés du siège des écoles actuelles.

Les obstacles étant tels, quelles seraient, en dehors de l'assistance, les conditions les plus propres à les réduire? Ne serait-ce pas, d'abord, la plus grande modicité possible du prix des leçons? Ensuite, la libre fixation, entre les instituteurs et les familles, des époques, jours et heures où ces leçons pourraient être données, sans exclusion des jours de dimanche et de fête, ni des longues soirées de la moitié de l'année; enfin, la faculté, pour les instituteurs, de remplir leur mission soit au domicile des élèves, en s'y transportant successivement aux heures convenues, soit, — là où ils pourraient en réunir un nombre suffisant sans trop de déplacement, — dans des locaux affectés à cette destination?

Et que faudrait-il pour obtenir de semblables conditions? Pas autre chose que la liberté, c'est-à-dire, la faculté, affranchie de toute obligation d'autorisation préalable, pour tout individu, homme ou femme, voulant exercer l'enseignement,

par intervalles, accidentellement ou pendant toute l'année, d'enseigner ce qu'il sait ou croit savoir, à tous autres individus, — enfants, adolescents, adultes, de l'un ou de l'autre sexe, ou même des deux sexes réunis, lorsque les familles le jugeraient convenable, dans les lieux, dans les temps et aux prix convenus entre les intéressés. Une telle liberté, reconnue et garantie à tous également, suffirait pour que l'enseignement élémentaire fût mis à la portée de toutes les familles, autant qu'il est possible d'y parvenir avec leurs propres ressources, et pour développer rapidement, chez les instituteurs, sous le stimulant d'une concurrence illimitée, toutes les aptitudes de nature à améliorer leurs services.

Si l'on doutait qu'un enseignement élémentaire placé dans de semblables conditions eût des chances de se propager largement et rapidement en France, ou qu'il se trouvât un nombre suffisant d'individus disposés à s'y vouer temporairement ou constamment, on pourrait consulter, sur ces deux points, les inspecteurs de l'instruction primaire; on en obtiendrait l'aveu que, pendant longtemps, ils ont été principalement occupés à poursuivre, à traquer les instituteurs et institutrices qui, dans les campagnes, les villages, même dans les villes, exerçaient comme nous venons de l'indiquer, sans brevet ni examen préalable, — et que cette mission emploie encore aujourd'hui une part notable de leur activité. Il paraît fort probable que le nombre des instituteurs des deux sexes ainsi empêchés, n'est pas moins considérable que celui des instituteurs en fonctions; en sorte que le premier effet de la liberté serait de doubler le nombre des personnes s'occupant à enseigner à lire, à écrire ou à compter.

Mais, dira-t-on, un enseignement élémentaire donné dans de pareilles conditions, serait assurément du degré le plus infime. En vérité, les résultats produits par les dix-neuf vingtièmes de nos écoles officielles ou réglementées, ne sont pas de nature à motiver une grande exigence à cet égard, et nous attendrions beaucoup mieux de la liberté; il faudrait, en effet, que cette force salutaire, si féconde en merveilleux résultats dans tous les autres travaux, perdit absolument toute sa vertu dans ceux de l'enseignement, pour que son œuvre ne

se montrât pas bientôt très-supérieure à celle de la réglementation.

Mais rien n'autorise à croire qu'elle n'eût pas, dans cette branche d'activité, toute la fécondité qu'elle montre dans les autres. La liberté rendrait à l'énergie individuelle tout son ressort, toutes les ressources, en quelque sorte infinies, qu'elle renferme virtuellement et qui ne sauraient se manifester tant qu'elle reste enchaînée ; les instituteurs brevetés ne tarderaient pas à apporter dans leurs services des améliorations que le régime actuel leur interdit, et à en concevoir beaucoup d'autres dont ils ne se doutent pas aujourd'hui. Parmi les individus hors d'état maintenant d'obtenir un brevet, beaucoup développeraient en eux, par l'exercice, des aptitudes spéciales qui les rendraient propres à telle ou telle partie de l'enseignement, tout aussi bien ou mieux que ne le sont généralement les instituteurs actuellement autorisés ; bref, la liberté et la concurrence élèveraient les services de chacun d'eux à toute la valeur qu'ils sont capables de leur donner, et les applications, les combinaisons de ces services, seraient adaptées le mieux possible aux convenances, extrêmement diverses et variables, de ceux qui ont à les recevoir. Aussi, croyons-nous pouvoir affirmer, en toute assurance, qu'avant dix années d'application du régime d'entière liberté que nous indiquons, le nombre des individus des deux sexes et de tout âge, recevant en France l'instruction élémentaire, serait incomparablement plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui, et qu'en somme, cet enseignement serait mieux entendu et plus fructueux que ne l'est, en moyenne, celui distribué par le régime actuel.

On dira peut-être encore que l'abandon de l'enseignement élémentaire par l'autorité le placerait infailliblement dans les mains des congrégations religieuses, des membres ou des agents de l'autorité catholique. Encore une fois nous entendons que la liberté des cultes devrait accompagner celle de l'enseignement, et avec cette condition, laissant les membres des différents clergés sans assistance ou faveurs spéciales de l'autorité, sans autre influence et autres ressources que celles qu'ils pourraient librement obtenir, par les voies légitimes de la persuasion, de la confiance inspirée aux familles, leur ému-

lation, si elle se portait vers l'enseignement élémentaire, ne nous paraîtrait point à redouter, et nous y verrions au contraire un utile auxiliaire pour la propagation et le progrès de cet enseignement. En réclamant la liberté, nous n'entendons la priver d'aucun concours de nature à la rendre plus fructueuse; si elle est exclusive de celui de l'État ou de l'autorité, elle ne l'est nullement de celui de la société, et nous verrons plus loin, en traitant de l'assistance charitable, comment cette assistance pourrait venir en aide aux développements de l'enseignement libre du premier degré.

Avec la liberté, les divisions et les combinaisons actuelles de l'enseignement ne se maintiendraient probablement pas longtemps; elles tendraient davantage à se conformer à l'état des besoins chez les diverses classes de la population. La sphère de l'enseignement primaire, par exemple, c'est-à-dire, de l'instruction destinée au grand nombre, pourrait s'étendre, comme elle l'a fait en Angleterre et dans l'Union américaine, à une partie des matières comprises dans notre enseignement secondaire, et donner place, en outre, à des études sur les éléments essentiels d'autres branches d'instruction qui, jusqu'ici, n'ont pas eu place dans nos écoles, telles que la morale expérimentale, l'hygiène, l'économie politique, — des notions sur les institutions, les lois principales du pays, sur l'agriculture théorique, les arts manufacturiers, le commerce, etc.

De nombreux établissements libres pourraient être affectés à l'enseignement primaire ainsi grandi, surtout si, pour en faciliter la création dans les bourgs, les petites villes, partout où se trouverait une agglomération de population suffisante pour entretenir au moins une de ces écoles, on rendait facultative aux familles et aux instituteurs, la réunion des deux sexes dans un même établissement, réunion généralement pratiquée dans les écoles des États-Unis, le pays du monde où les rapports entre l'un et l'autre sexe sont le plus empreints de défiance, de confiance et de convenance, précisément parce que l'on s'applique à les rendre tels de bonne heure, et que l'on comprend l'erreur grossière d'un système d'éducation, qui maintient le plus possible les filles et les garçons étrangers les uns aux autres jusqu'à l'âge où l'effervescence de la jeunesse, que

n'ont point disciplinée des habitudes contractées dès l'enfance et constamment entretenues, peut rendre dangereuses leurs premières relations.

Notre enseignement secondaire ne produit pas de meilleurs fruits que celui des degrés inférieurs. S'appliquant surtout aux études latines, il ne parvient à former, de l'aveu des professeurs, qu'un très-petit nombre de latinistes sérieusement instruits, à peine deux ou trois pour cent du nombre total des jeunes gens ayant passé par nos lycées ou nos collèges ; — et si tel est le résultat, quant à la partie des études la plus cultivée, à celle qui absorbe la plus grande part du travail des professeurs et des élèves, on peut juger de ce qu'il doit être quant aux autres études, pratiquées beaucoup plus superficiellement.

En général, les élèves qui ont suivi avec quelque succès toutes les parties de l'enseignement secondaire, pleins de sentiments puisés aux sources de l'antiquité grecque et romaine, ou dans les autres notions philosophiques, historiques ou morales qu'ils reçoivent, sortent des établissements avec de grandes prétentions au savoir, et des dispositions répulsives ou dédaigneuses pour les différents labeurs de la production générale, trop humbles ou trop vulgaires à leurs yeux pour répondre à la noblesse de leurs aspirations ; ce qui les attire surtout, c'est la gloire, la gloire littéraire, artistique, et plus généralement, celle que l'on peut acquérir par les armes ou celle que peut donner la domination ; ils sont parfaitement préparés à admirer ou à poursuivre toutes les fausses grandeurs ; mais ils n'ont à peu près rien appris de ce qu'il leur importerait le plus de savoir pour remplir dignement une mission utile dans la société où ils sont appelés à vivre ; car, ils sont aussi étrangers à son organisation, à ses institutions, à ses besoins, à ses travaux, que le seraient d'anciens Romains de la République ou de l'Empire, ou d'anciens Grecs de Sparte ou d'Athènes, s'ils pouvaient revivre parmi nous ; aussi la plupart d'entre eux, contraints par les nécessités de leur position de s'occuper de choses qui n'ont plus le moindre rapport avec les objets de l'enseignement qu'on leur a donné, ou reconnaissant que la vie réelle réclame de tout autres préoccupations, oublient-ils plus ou moins, après

quelques années, ce qu'ils avaient retenu de cet enseignement.

Ce sont là des faits avérés, incontestables, connus de tout le monde, ce qui n'empêche pas qu'il y ait à peu près unanimité pour maintenir le régime qui les produit.

Nos facultés de lettres et de sciences, principalement consacrées à la littérature, à la philosophie, à l'histoire, etc., constituent plutôt un prétexte à amplifications oratoires qu'un enseignement sérieux ; car, elles n'ont pour ainsi dire point d'élèves, point d'auditeurs assidus et réguliers, si ce n'est le très-petit nombre de ceux qui se proposent de remplacer un jour les professeurs actuels ; la masse des autres auditeurs se renouvelle sans cesse ; bien peu suivent un cours particulier dans l'objet d'acquérir les connaissances que l'on peut y puiser ; ils vont d'un cours à l'autre, à leurs moments perdus, et, comme à un spectacle, un moyen de distraction.

Il n'en est point ainsi sans doute des facultés de droit, de médecine ou de théologie : leurs enseignements sont nécessairement suivis par tous ceux qui se destinent aux professions qu'ils concernent, et que l'on ne peut exercer sans avoir obtenu les grades de licencié ou de docteur ; mais il est à croire qu'un enseignement libre donnerait de meilleurs fruits en moins de temps.

Avec des professeurs nommés, rétribués, dirigés en partie par l'autorité dont ils attendent leur avancement, et soustraits ainsi au stimulant de la concurrence, — si nécessaire à l'amélioration des services, — l'apprentissage des professions dont il s'agit est fort long, comme l'était sous notre ancien régime réglementaire l'apprentissage des ouvriers ou artisans ; aujourd'hui, et sous un régime de liberté, la formation de ces derniers à des aptitudes généralement plus perfectionnées, plus difficiles à acquérir qu'elles ne l'étaient vers le milieu du XVIII^e. siècle, n'exige pas, en moyenne, la moitié du temps qu'on y consacrait alors ; il est donc probable que le même régime, appliqué à l'acquisition des connaissances et des aptitudes nécessaires aux professions de médecin, d'avocat, de légiste, etc., n'aurait pas moins d'efficacité.

Il est assez remarquable que l'ancienne Rome n'a point eu

d'école publique de droit, placée sous la direction de l'autorité, et que ces juriconsultes, dont les travaux ont fourni la plupart des principes et des règles du droit commun à toutes les législations civiles de l'Europe, s'étaient formés par un enseignement libre.

La régie gouvernementale de l'enseignement du droit paraît avoir, en France, un autre résultat fâcheux ; c'est de rendre la science du droit théorique ou rationnel, à peu près stationnaire. Il serait, en effet, difficile de signaler chez nous aucun progrès important accompli par cette science dans le cours du présent siècle, et si de nouvelles lumières se sont produites à cet égard, c'est en dehors et presque toujours en contradiction des tendances de l'enseignement officiel ; nous pensons que la stérilité de celui-ci tient, en grande partie, à ce que les doctrines philosophiques qu'il donne pour base au droit théorique, réprouvent et rejettent l'étude ou la recherche des intérêts communs, tandis qu'il ne saurait avancer réellement qu'en raison des lumières nouvelles acquises sur ces intérêts.

De tous nos établissements d'instruction publique, le plus vanté, — et à fort juste titre à beaucoup d'égards, — est l'École polytechnique, principalement destinée à former des ingénieurs. Cependant, ici encore, il y aurait mieux à attendre de la liberté. L'École polytechnique forme surtout des théoriciens avancés dans les parties transcendantes des sciences mathématiques, mais ne recevant que fort tardivement l'instruction, l'expérience pratique, si indispensable et si féconde dans presque tous les travaux qu'ils sont appelés à diriger, et à laquelle les écoles d'application ne les préparent que très-imparfaitement.

Les ingénieurs anglais ou américains, formés dans des écoles entièrement libres, ne sont peut-être pas d'aussi savants théoriciens que les nôtres ; mais quelle différence, quelle supériorité dans la fécondité de leurs services ! Il n'est pas une seule des grandes inventions modernes tenant à la science ou à l'art de l'ingénieur, qui ne doive leur être attribuée pour la plus grande part ; c'est à eux que sont dus exclusivement, ou en majeure partie, les machines et bateaux à vapeur, le macadamisage des routes, les ponts suspendus, les chemins de fer, la locomotive,

le télégraphe électrique, etc., etc., et si des Français ont participé à quelques-unes de ces créations, ce ne sont point des ingénieurs officiels; ainsi l'importation des ponts suspendus, le premier chemin de fer à grande section établi chez nous, — celui de Saint-Étienne à Lyon, — et l'invention du système tubulaire des locomotives, sont dus à M. Seguin aîné, qui n'a point passé par l'école polytechnique; l'invention de l'hélice, le métier Jacquart, etc., sont les œuvres de simples artisans.

Cette absence ou cette stérilité relative du génie d'invention chez nos ingénieurs officiels, tient sans doute à leur position de fonctionnaires qui, aussi longtemps qu'ils ne la délaissent pas pour s'attacher aux entreprises privées, les soustrait au stimulant de la concurrence; mais elle tient aussi à la nature de l'enseignement qu'ils reçoivent, et au trop long retard apporté à leur instruction pratique qui, en Angleterre et aux États-Unis, débute et se développe en même temps que l'enseignement théorique.

Il est certain que la liberté d'enseignement ferait naître une multitude d'établissements d'instruction de genres différents, répondant aux divers ordres de connaissances ou d'aptitudes réclamées par les besoins sociaux; elle créerait et développerait, dans la mesure exacte de ces besoins, des écoles destinées à former des ingénieurs, des médecins, des avocats ou des légistes, des instituteurs ou professeurs pour les diverses branches de l'enseignement, des ministres pour les différentes communions, et toutes les autres écoles professionnelles dont l'utilité est déjà reconnue, ou pourrait se faire sentir à l'avenir.

Chacun de ces établissements aurait pour intérêt dominant, pour tendance constante, de devenir aussi prospère que possible, et comme cette prospérité dépendrait de la réputation obtenue, que celle-ci dépendrait à son tour de la valeur reconnue, librement appréciée par les intéressés, des services rendus, — comme, d'un autre côté, aucun obstacle aux innovations ne gênerait plus l'amélioration progressive de ces services, et que la concurrence ferait à tous une obligation rigoureuse de la continuité de ces progrès, — on peut être assuré que l'instruction deviendrait dans ces établissements, aussi bien entendue, et aussi développée qu'il est utile et possible de l'ob-

tenir, et qu'elle ne tarderait pas à se montrer très-supérieure à celle distribuée par le régime actuel. Avec la liberté, les établissements mal régis, ou ne donnant que des services inférieurs, ne resteraient pas longtemps debout, tandis que les mieux dirigés verraient grandir leur réputation et leur clientèle, d'où l'on peut conclure que les *certificats* délivrés par ces derniers aux élèves qu'ils auraient formés, constitueraient de meilleurs titres à la confiance du public, que les brevets ou grades que l'on confère aujourd'hui.

« Du moment que l'instruction serait libre, écrivait, il y a près d'un demi-siècle un éminent publiciste, la prospérité de toute école étant subordonnée à la manière dont ses professeurs rempliraient leur tâche, chaque école aurait l'intérêt le plus pressant à surveiller la conduite de ses professeurs, à stimuler leur courage, et à proportionner le salaire de chacun à l'étendue des services qu'elle en recevrait. Dès lors, nul professeur ne pouvant rien obtenir que par le travail, et pouvant obtenir d'autant plus qu'il travaillerait davantage, il s'établirait, entre les hommes qui suivraient la carrière de l'instruction, une émulation de zèle et d'activité des plus favorables au progrès de l'enseignement. L'effet de cette utile rivalité ne se bornerait pas là. Elle aurait encore l'avantage de constater sûrement les divers degrés de capacité des hommes qui se voueraient à l'enseignement, et de les mettre chacun à leur place ¹. »

Même pour la culture développée des sciences et de la littérature, pour ce que l'on nomme le haut enseignement, la régie de l'autorité nous paraît incomparablement moins favorable au développement normal, aux bonnes directions des facultés intellectuelles et morales, que ne le serait la liberté.

Celle-ci amènerait assurément à consacrer moins de services à l'étude du latin, du grec, de l'hébreu, du sanscrit, du chinois, etc., mais elle en destinerait davantage à l'enseignement des langues des différents peuples avec lesquels nous avons le plus de relations ou de rapports.

Elle restreindrait peut-être le développement immense, et

¹ Charles Dunoyer, *Censeur européen*, t. VI, p. 96.

tout à fait disproportionné aux besoins, que l'on imprime depuis longtemps aux études historiques et archéologiques ; mais elle pourrait tirer de l'étude des faits sociaux des temps modernes, à partir surtout du xv^e ou du xvi^e siècles, des enseignements plus vrais, plus utiles, et de meilleures leçons que nous n'en obtenons de nos professeurs officiels d'histoire.

Elle ne tarderait probablement pas à laisser de côté la philosophie transcendante que l'on nous enseigne depuis cinquante ans, — sorte de voyage à travers un monde de nuages, où l'on ne rencontre que de faibles et décevantes lueurs, fourvoyant la plupart de ceux qui l'explorent dans les directions les plus opposées ; mais elle pourrait y substituer un enseignement philosophique moins prétentieux et plus salutaire, en s'appliquant aux développements d'une science fort délaissée jusqu'ici, bien que l'on puisse y trouver une lumière de nature à contribuer, plus que tout autre, à l'amélioration des civilisations : la morale expérimentale.

En supprimant les enseignements trompeurs ; en restreignant plus ou moins ceux qui ne sont que stériles ou peu fructueux, la liberté pourrait développer et répandre beaucoup plus ceux de nature à éclairer progressivement les intérêts, ou à grandir la puissance de l'homme sur la nature ; tels sont ceux que comprennent l'économie politique, la science du droit théorique ou des principes de la législation, les sciences naturelles et les sciences mathématiques.

Mais pour que les conditions normales de la concurrence ne fussent pas altérées, pour que la liberté pût développer toute la puissance et toute la fécondité qui sont virtuellement en elle, il faudrait absolument que l'État cessât d'enseigner ; et, à part peut-être les écoles spéciales militaires, nous ne voyons aucun motif valable pour maintenir sous ses directions aucun établissement d'instruction.

Le stimulant de la concurrence nous paraît si radicalement indispensable pour assurer à cet ordre de travaux tous les progrès qu'il comporte, qu'à notre avis, il n'est pas de considération qui dût prévaloir contre la nécessité de le maintenir dans toute sa force.

Aussi pensons-nous que, malgré la supériorité relative du

régime de l'enseignement aux États-Unis, les conditions de gratuité qu'on y a généralement établies pour l'instruction primaire dans les écoles publiques, en défrayant celles-ci sur le produit des impôts, ne sont pas favorables aux progrès de cette branche si importante de l'enseignement; elles tendent, en effet, à supprimer la concurrence des écoles *privées*, qui ne sauraient fonctionner gratuitement et ne sont point admises au partage du fonds commun affecté à l'enseignement; s'il s'en établit néanmoins, ce ne peut-être qu'à cause de l'insuffisance des écoles publiques, ou parce que celles-ci ne répondent pas à tous les besoins; mais, dans de telles conditions, ces entreprises privées ne sauraient avoir qu'une existence précaire, et il n'est pas à croire que beaucoup d'hommes de valeur soient disposés à s'y engager; d'un autre côté, les directeurs et professeurs des écoles publiques, placés dans la situation des fonctionnaires, ont des traitements dont l'importance ne dépend plus exclusivement de la valeur des services rendus par l'établissement, librement et directement débattue avec ceux qui les reçoivent; tous les effets salutaires de la concurrence se trouvent donc ainsi considérablement affaiblis.

En général, l'enseignement, comme tout autre service, doit être payé par ceux qui le reçoivent, et si, néanmoins, une commune, une association charitable, veulent procurer le bienfait de l'instruction primaire aux familles trop pauvres pour en supporter les frais, ce n'est point en créant une école communale, ou défrayée d'avance sur un fonds commun, et devant altérer aussitôt les conditions normales de la concurrence et de la liberté, qu'elles devraient y pourvoir, mais en distribuant à ces familles des *bons d'école*, que celles-ci remettraient aux instituteurs élémentaires de leur choix, et qui seraient ensuite acquittés, par la caisse municipale ou celle de l'association, entre les mains de ces instituteurs.

Des motifs du même ordre nous portent à penser que les *universités*, telles qu'elles existent en Allemagne et en Angleterre, c'est-à-dire, des *corporations* instituées pour une durée illimitée, et pouvant s'enrichir par une longue suite de dons, de legs ou de fondations diverses, — s'écartent également du régime normal de l'enseignement, en ce qu'elles tendent à

affaiblir, ou même à supprimer le stimulant de la concurrence.

Ces établissements sont le plus souvent pourvus de différents privilèges; mais alors même qu'ils n'en auraient aucun autre que celui de disposer à leur gré des richesses accumulées par les dotations antérieures, ils constitueraient des institutions plus nuisibles qu'utiles aux progrès réels de l'enseignement, parce que ces richesses les dispensent d'autant plus des efforts nécessaires à l'amélioration des services, qu'elles sont plus considérables, et parce qu'elles leur permettent néanmoins de conserver une grande existence, soit en appelant dans leur sein les professeurs les plus réputés, — lesquels une fois pourvus de gros traitements, plus ou moins indépendants du nombre de leurs élèves, n'apportent plus beaucoup d'efforts à l'accomplissement de leur mission, — soit même en distribuant à leurs élèves, sous certaines conditions, comme on le voit dans les universités anglaises, des rémunérations, des pensions ou d'autres avantages qui, joints aux *bourses* fondées, suffisent pour leur conserver une clientèle considérable, au préjudice d'autres établissements, fournissant peut-être un meilleur enseignement, mais n'ayant de ressources que celles produites par les rétributions obtenues de leurs élèves, et impuissants à s'imposer de pareils sacrifices.

Quels sont d'ailleurs les résultats les plus apparents de ces institutions? Qu'ont produit, par exemple, les universités tant vantées de l'Allemagne? A part des travaux historiques ou archéologiques dont les résultats, les conclusions, restent en général plus ou moins hypothétiques, et n'ont pas, en tout cas, une importance capitale pour les générations actuelles, leur œuvre la plus considérable consiste dans ce vaste ensemble d'enseignements prétendus philosophiques, ou métaphysiques, n'ayant engendré jusqu'ici qu'un véritable chaos intellectuel, sans le moindre rayon de lumière nouvelle et salutaire, et qui, en dernier lieu, ont abouti au scepticisme absolu, à la négation de la raison humaine, à la confusion de la vérité et de l'erreur, etc.

Quant aux vieilles universités anglaises d'Oxford, de Cambridge, à celles de Dublin, de Durham, etc., les résultats

qu'elles donnent, pour être différents de ceux des universités allemandes, ne paraissent pas bien plus satisfaisants : leur obstination à maintenir intacts leurs vieux statuts, à perpétuer le règne ou la prédominance absolue de l'enseignement gréco-romain, à servir les tendances antilibérales de l'aristocratie et de l'Église privilégiée, les abus singuliers qui s'y sont développés, enfin, la stérilité ou les mauvaises directions de leurs services, — résultats ou abus déjà implicitement et finement signalés, au dernier siècle, par Adam Smith, — commencent à soulever assez généralement contre elles l'opinion éclairée du pays; c'est du moins ce que l'on peut conclure des réformes tentées par le parlement en 1854, 1856 et 1858, et de tout ce que la discussion de ces réformes a dévoilé sur l'importance et le mauvais emploi des ressources des universités dont il s'agit.

Il ne paraît donc pas que le régime des corporations soit moins défavorable que la gestion des gouvernements à l'amélioration des services de l'enseignement, aux bonnes directions et aux développements bienfaisants de cet ordre de travaux; d'où il suit que, s'il y a lieu de laisser toute la liberté possible aux associations ayant l'enseignement pour objet, il ne conviendrait pas, en général, de sanctionner par la force légale la conversion de ces associations en corporations.

En considérant combien les opinions que nous avons exposées à l'appui d'une liberté entière de l'enseignement, différent de ce qui existe en France, et de la généralité des idées reçues sur ces matières, nous ne pouvons guère douter que nos propositions ne paraissent d'abord inadmissibles, et en tout cas, subversives de tout ordre régulier, — de nature à désorganiser l'enseignement, à compromettre sa continuation, à exposer les populations à retomber dans les ténèbres de l'ignorance, etc. Mais nous restons fermement convaincu qu'un examen attentif disposera tout esprit droit, non subjugué par d'inflexibles préjugés, à reconnaître que ces propositions tendent simplement à substituer à une organisation vicieuse, destructive de toute émulation féconde, opposée à toute innovation et, par suite, à tout perfectionnement et à tout progrès, — de nature, en un mot, à retenir perpétuellement l'enseignement dans les voies les plus fausses, une autre organisation incom-

parablement mieux entendue, plus fructueuse, plus propre à développer, à féconder les facultés, les aptitudes de ceux qui se livrent à la carrière de l'enseignement, à les tenir constamment prêts à mettre leurs services en harmonie avec le développement général des lumières et des besoins, et à accroître progressivement la puissance utile de ces services.

Cette dernière organisation, qui s'établit naturellement et d'elle-même, en l'absence de tout régime artificiel, et de toute institution plus ou moins entachée de privilège ou de monopole, est celle de la liberté.

Quant aux effets immédiats du changement de régime, — qui ne sera d'ailleurs praticable, en France, que lorsque l'opinion générale aura été suffisamment gagnée à la liberté de l'enseignement et à celle des cultes, — nous nous bornerons à faire observer que l'avènement de la liberté ne détruirait ni les professeurs, ni les directeurs, ni le matériel ou les locaux d'enseignement de nos écoles spéciales, de nos facultés, de nos lycées, collèges, écoles normales, écoles primaires, etc. ; seulement tous ces établissements seraient rendus à l'indépendance, au droit commun, et, au lieu de servir l'État, le gouvernement, une autorité ou une corporation quelconques, ils devraient s'appliquer à servir les familles, dont ils auraient à attendre tous leurs moyens d'existence et de succès, exactement proportionnés alors à la valeur, librement appréciée, qu'ils réussiraient à faire reconnaître à leurs services.

IV. — LIBERTÉS DE LA PRESSE ET DE LA PAROLE.

Les écrits multipliés par la presse constituent le plus étendu et le plus puissant des moyens d'enseignement ; ils nécessitent une instruction préalable, tout au moins celle du premier degré ; mais avec cette unique initiation, ils peuvent suffire aux cultures intellectuelles les plus variées et les plus développées, et beaucoup d'hommes ont marqué dans les sciences, dans les lettres, dans la politique même, en les abordant sans autre préparation scolaire. L'enseignement donné dans les établissements d'instruction, après celui du premier degré, se puise,